

Mairie _ Horaires pendant le couvre-feu

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont modifiés jusqu'à nouvel ordre.

En effet afin d'inciter les usagers à respecter le couvre-feu imposé à 18h, les permanences du mardi et du vendredi se feront de 16h à 18h et non de 16h à 19h.

Les usagers pourront être reçus uniquement sur rendez-vous en dehors de ces plages horaires.

La garderie de l'école reste ouverte de 16h15 à 19h, uniquement pour les enfants dont les parents ne peuvent aménager leurs horaires de travail.